



Conseil de l'Union européenne  
Secrétariat général

Bruxelles, le 9 février 2022

CM 1542/22

AVIATION  
ICAO  
RELEX  
CLIMA  
PROCED

**COMMUNICATION**

**PROCÉDURE ÉCRITE**

---

Correspondant: [avia-mar@consilium.europa.eu](mailto:avia-mar@consilium.europa.eu)

Tél./Fax: +32 2 281 8212

---

Objet: Position de l'Union au 225e Conseil de l'OACI (éléments hors Article 218(9) TFUE)  
– Approbation  
– Lancement d'une procédure écrite

---

Le Comité des représentants permanents (1<sup>e</sup> partie) ayant décidé le 9 février 2022 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour approuver le texte de la note d'information tel qu'il figure dans le document ST 5855/22 ADD1 et la position de l'Union définie dans ce document.

Veuillez répondre par "**OUI**" ou "**NON**". Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **vendredi 11 février 2022 à 12 heures (heure de Bruxelles)**, par courrier électronique à l'adresse suivante: [avia-mar@consilium.europa.eu](mailto:avia-mar@consilium.europa.eu).